

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE et l'eau au sein de la commune ?



VOUS
M'AIDEZ !

Conseils en énergie partagés (CEP)

Un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités

Pour votre commune et votre territoire, vous souhaitez :

- ✓ RÉDUIRE VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU
- ✓ DIMINUER VOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- ✓ AUGMENTER VOTRE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE
- ✓ BÂTIR DES PROJETS AMBITIEUX ET DURABLES
- ✓ DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

Pour vous accompagner dans la maîtrise des consommations d'énergie du patrimoine de votre commune, la Région Franche-Comté et l'ADEME vous aident à mettre en place un conseiller en énergie partagé sur votre territoire.

Le CEP : une solution adaptée aux préoccupations des petites communes

- **Votre budget de fonctionnement augmente chaque année**, du fait de la hausse des prix de l'énergie notamment.
- **Votre commune n'a pas la taille et les budgets suffisants** pour disposer d'une compétence énergie en interne au quotidien.
- **Votre situation est spécifique** : conditions climatiques, situation géographique, patrimoine communal, ressources énergétiques disponibles, etc.

Le CEP : une réponse à vos besoins grâce à une mutualisation intelligente à l'échelle intercommunale

- Dans le cadre d'une démarche intercommunale, **vous vous associez aux communes voisines pour embaucher un conseiller énergie** qui intervient auprès des collectivités adhérant au projet.
- L'expérience montre que **le coût du conseiller est compensé par les économies réalisées** dès lors qu'il couvre un territoire d'environ 35 000 personnes au minimum.
- **Des actions rapides et sans investissement** (sensibilisation aux comportements économes, optimisation des abonnements et du fonctionnement des installations de chauffage...) permettent de réduire rapidement le budget de fonctionnement et d'investir cet argent dans des travaux (isolation, énergies renouvelables...).

Le CEP : de réels atouts

- Professionnalisme et neutralité du conseil
- Economies financières
- Projet intercommunal et durable
- Démarche environnementale



Le travail du conseiller au quotidien

- Visite des bâtiments communaux, relevé des factures d'énergies et d'eau sur trois ans
- Analyse détaillée des consommations et préconisations en vue d'économies d'énergie et d'eau
- Proposition d'un plan d'actions personnalisé
- Accompagnement de la collectivité pour la mise en œuvre de ce plan
- Suivi des consommations d'énergie et d'eau chaque année
- Sensibilisation des habitants et des usagers

Témoignages sur les premiers C.E.P en Franche-Comté



« La mission CEP consiste, dans un premier temps, en une illustration concrète de la place qu'occupe l'énergie dans les bâtiments, réseaux d'éclairage public et budgets communaux. Mais au-delà des constats, parfois « douloureux », ce travail d'accompagnement porte avant tout sur une **assistance personnalisée** des communes qui décident de prendre en main leur destinée énergétique. »

M. Jorcin, Conseiller en énergie partagé du Grand Dole



« Le CEP offre une vision immédiate et globale des consommations d'énergies et d'eau qui nous a permis une approche rationnelle et quantifiée des évolutions possibles. C'est pour la ville de Saint-Claude **un point de départ qui s'intègre dans une démarche plus générale** d'Agenda 21. Il s'avère d'ores et déjà un outil précieux pour engager des actions sur le patrimoine communal et son usage. »

M. Charpentier, conseiller municipal délégué au développement durable et à l'environnement à Saint-Claude (12 000 habitants)



« En tant que commune du Parc naturel régional du Haut Jura, Septmoncel bénéficie d'un CEP depuis 2005. Suite au diagnostic réalisé, nous avons travaillé sur les comportements des usagers des bâtiments. **Ces mesures simples ont permis de générer 6 000 € d'économies** sur le budget de fonctionnement par an. Cela permet d'investir dans des travaux d'efficacité énergétique. »

M. Perrin, Maire de Septmoncel (700 habitants)



« Disposer d'un CEP dans sa collectivité, c'est se doter d'un outil d'évaluation permanent et objectif qui **permet aux élus de calibrer et d'orienter leur politique énergétique absolument indispensable...** »

M. Louvrier, Vice-Président du Grand Dole (41 communes, 53 000 habitants)

Le saviez-vous ?

En France, les dépenses d'énergie pour une commune représentent en moyenne :

31,9 euros par habitant, soit 5,7 % du budget de fonctionnement, si la commune compte moins de 2 000 habitants.
37,2 euros par habitant, soit 4,6 % du budget de fonctionnement, si la commune compte entre 2 000 et 9 999 habitants.

Source : Enquête « Energie et patrimoine communal » 2005

La Région Franche-Comté et l'ADEME font de l'efficacité énergétique du bâti une de leurs priorités. C'est pourquoi, elles s'associent pour inciter et soutenir financièrement les collectivités qui souhaitent s'engager dans la démarche de conseils en énergie partagés.

D'ores et déjà, afin de garantir le bon fonctionnement de ce programme, elles ont mis en place une animation régionale des CEP qui garantira le partage d'expériences et la mutualisation des compétences des conseillers.

Cette animation a été confiée à l'association AJENA. Des rencontres régulières permettront à votre conseiller de bénéficier de retours d'expériences, de disposer de nouveaux outils techniques et de connaître les programmes mis en place en Franche-Comté.

Un programme de formations est également proposé aux conseillers afin d'étoffer leurs compétences.



Pour plus de renseignements sur le CEP et sur l'animation régionale, vous pouvez contacter :

Pauline Haffner
phaffner@ajena.org

Association AJENA
Maison des énergies renouvelables
28, boulevard Gambetta BP 30149
39004 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 47 81 10

